

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 décembre 2020, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 530, règlement numéro 530-2;

L'objet du règlement 530-2 vise la modification des normes pour conserver des arbres en cour arrière.

- Règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, règlement numéro 532-11;

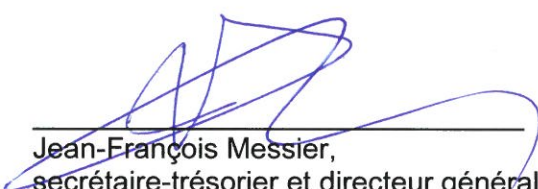
L'objet du règlement 532-11 vise notamment à :

- a) Modifier les dispositions relatives à la forme et au contenu de la demande de permis et certificat;
- b) Modifier les conditions d'émission des permis et certificats;
- c) Modifier les dispositions relatives aux tarifs d'honoraires pour les émissions de permis et certificats.

Veillez noter que ces règlements ont fait l'objet de certificats de conformité émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 12 février 2021 et qu'ils entrent en force et en vigueur conformément à la Loi.

Prenez de plus avis que ces règlements pourront être consulté aux bureaux de l'Hôtel de ville situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique pendant les heures normales de bureau. Ils peuvent également être consultés via le site web de la Municipalité, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 19^e jour du mois de février 2021.



Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur des règlements numéro 530-2 et 532-11 en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le Conseil, en date du 19 février 2021 et en publiant une copie de tel avis dans l'édition du 24 février 2021 du journal Le Saint-François..

En foi de quoi, je donne ce certificat le 19^e jour du mois de février 2021.



Jean-François Messier,
secrétaire-trésorier et directeur général